

N° 66

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 28 avril 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*relatif aux deux Protocoles de 1981
prorogeant l'Accord international sur le blé de 1971.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit:

Voir les numéros :

Sénat : 231 et 280 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée l'approbation des Protocoles portant sixième prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et portant première prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 constituant l'Accord international sur le blé de 1971, faits à Londres le 6 mars 1981 et dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 avril 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir les documents annexés au n° 231 (1981-1982), Sénat.